

CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)



POUR QUI ?

Licenciés économiques avec un objectif de retour rapide à un emploi ou une activité stable.

PRÉREQUIS : Avoir adhéré au CSP.



DURÉE

12 mois



OBJECTIFS

• **Vous êtes accompagné de façon renforcée et personnalisée par la même personne pendant 12 mois.**

Votre conseiller connaît bien le marché de l'emploi, ainsi que l'ensemble des mesures et des aides à votre disposition. Il vous appuie jusqu'à votre retour à l'emploi durable.

• **Vous définissez avec lui votre projet de reclassement** (ex: retour à l'emploi direct, reconversion professionnelle, création ou reprise d'entreprise etc.) **en lien avec le marché du travail.**

• **Vous réalisez les actions décidées d'un commun accord** (ex: formation, ciblage des entreprises immersion, préparation aux entretiens).

• **Vous avez des échanges réguliers** pour faire le bilan des actions réalisées et préparer celles à venir et, si besoin, réajuster ou modifier votre projet.

Déroulement et contenus

Entretien de pré-bilan

Pour faire le point sur vos besoins, vos attentes et coconstruire le déroulé de la phase 1 de l'accompagnement

Entretien de PSP

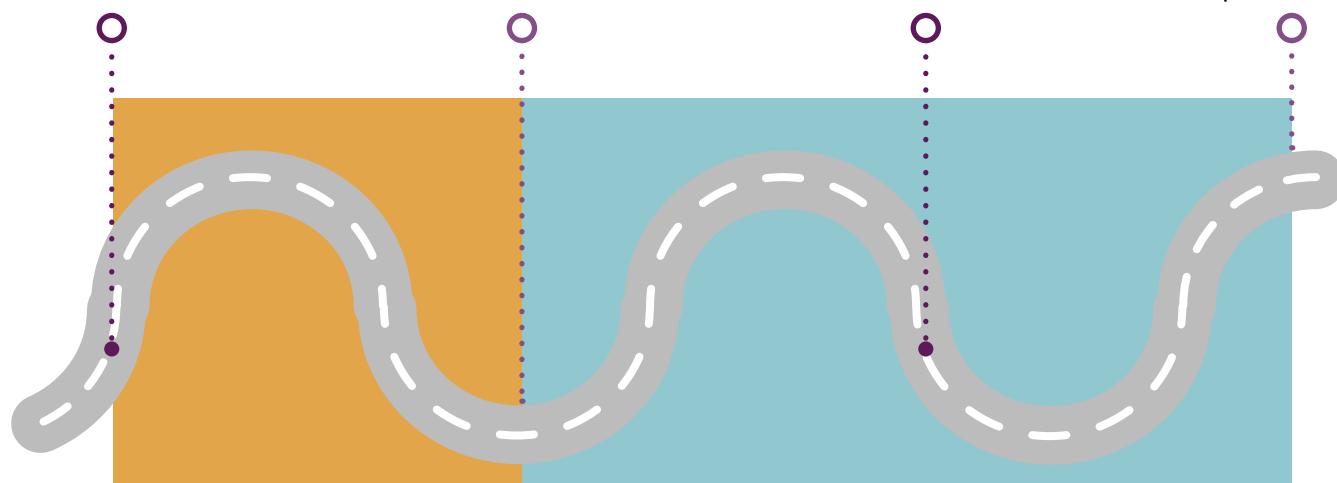
Dans les 2 premiers mois, pour formaliser le projet que vous aurez choisi de réaliser et le plan d'action associé.

Entretien Point d'étape

Au cours du 4ème mois, pour faire le point sur l'évolution de votre projet et sécuriser votre parcours.

Entretien Bilan

- En cas de sortie anticipée : pour sécuriser votre intégration sur votre nouveau poste.
- En fin d'accompagnement : pour faire le bilan sur votre parcours et établir le plan d'actions à poursuivre.



PHASE 1 : Élaboration du projet professionnel

Pour faire le point sur vos besoins, vos attentes et coconstruire le déroulé de la phase 1 de l'accompagnement.

PHASE 2 : Mobilisation et accompagnement

- Recherche d'emploi
- Reconversion
- Création / Reprise d'entreprise

Tout au long de la phase 1 et 2 :

- Entretien individuel avec votre référent.e CSP
- Ateliers thématiques
- Webinaires
- Sessions DMA
- Work café
- Démarches en autonomie

Retour à l'emploi

- CDI, CDD / CTTT d'au moins 6 mois (187 jours), ou création / reprise Ese.
- Suivi dans l'emploi ou dans l'activité pendant 6 mois
- Si rupture de la période d'essai, réintégration dans le CSP.



AVANTAGES DU CSP

- Accompagnement personnalisé
- Indemnisation avantageuse
- Actions de formation et reconversion
- Possibilité de cumuler emploi et CSP
- Aide à la création d'entreprise

MIS À DISPOSITION

- Espaces pouvant accueillir des groupes de travail
- Postes informatiques connectés à internet, ressources digitales
- Environnement isolé du bruit
- Echanges entre pairs sur la plateforme numérique sur des thématiques diverses

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nos « référents handicap » vous apportent leur écoute et étudient avec vous toutes les adaptations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus d'information, contacter : handicap@retravailler-sudouest.org

PRIX

La prestation est gratuite.

FINANCEMENT

Cette prestation est financée par France Travail.



LIEUX DE REALISATION

Gironde : Bordeaux, Eysines, Villenave d'Ornon, Pessac.

Pour plus d'informations concernant les conditions d'accès et les modalités d'accueil de l'établissement de votre choix en consultant la page dédiée sur notre site internet : www.retravailler-sudouest.org

DATES DE DÉMARRAGE

Entrées et sorties permanentes selon planning des premiers accueils transmis à France Travail.

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

contact@retravailler-sudouest.org - 05 56 08 29 58